



MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE

POLITIQUE DE RAPPORT SUR LA SÉCURITÉ

N'ENTRAÎNANT PAS DE MESURES DISCIPLINAIRES

Engagement à l'excellence dans la gestion de la sécurité

La politique de rapport sur la sécurité n'entraînant pas de mesures disciplinaires a pour but la création, la gestion et le maintien d'un milieu de travail sûr et viable pour nos employés, nos entrepreneurs et nos clients. Pour ce faire, le Ministère examinera constamment notre milieu de travail afin de déceler les risques et mettre en place des mesures visant à réduire ou à écarter les risques d'atteinte à l'intégrité des personnes et des biens.

Nous invitons le personnel du ministère et celui des entrepreneurs sous-traitants à un échange libre d'information sur la sécurité par le signalement de tout manquement, danger, événement, incident et accident qui constituerait une menace à notre milieu de travail. Un employé qui signale une menace à la sécurité ne fera face à aucune mesure disciplinaire. Toutefois, le signalement non punitif ne s'applique pas aux actes illégaux ou au non-respect des règlements ou des procédures.

Le sous-ministre de l'infrastructure dirige la mise en œuvre de cette politique sous l'impulsion et l'appui de l'équipe de gestion qui travaille avec un groupe solide, souple et compétent d'employés du ministère et des entrepreneurs sous-traitants. Ensemble, nous avons la responsabilité de prendre des mesures raisonnables pour prévenir les incidents et les accidents afin d'améliorer constamment notre performance en matière de sécurité.

Joe Dragon, Ph. D.
sous-ministre de
l'infrastructure